

Compte rendu de la séance du Conseil Municipal du 15 décembre 2020

En l'an deux mil vingt, le conseil municipal s'est réuni le quinze décembre à 20h00 sur une convocation du dix décembre 2020.

Présents : M. NEAU Philippe, Mme ROBIN Marion, Mme MADEUX-DUBOIS Edwige, M. JARDIN Stéven, Mme CLAVURIER-MICHAUD Sonia, Mme PORTAIS Emilie, M. TRICARD Frédéric, M. BARRAUD Bernard, Mme VINCENT Magali, Mme CORS Emilie, M. BERTRAND François, M. Christophe COETTO, M. Thomas ROGER.

Mme Edwige MADEUX-DUBOIS, en réunion avec la CDC, est arrivée à 20h39.

Absents : Bernard BARRAUD (a donné pouvoir à M. Philippe NEAU), Marion FILLEUL

Secrétaire de séance : Marion ROBIN

1. Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 24 novembre 2020 :

Vote : 13 OUI

2. Demande de subvention Région pour la chaudière du Pôle Santé – plan de financement :

M. Le Maire explique que la Région peut aider au financement de la chaudière du Pôle Santé. Elle subventionne dans le cadre du surcoût lié au changement de type de chauffage. Nous passerions d'une chaudière fioul à une chaudière à granulés. Le dossier doit être déposé avant le 31 décembre 2020.

M. NEAU donne lecture du plan de financement

DEPENSES		RECETTES	
Prestations de travaux	76 841,00 €	Subvention Nouvelle Aquitaine	28 647,00 €
Prestations intellectuelles	7 223,05 €		
	2 730,00 €	TOTAL SUBVENTION	28 647,00 €
TOTAL H.T.	86 794,05 €	Prêts (long termes)	
TVA (20%)	17 358,81 €	TVA (20%)	17 358,81 €
		Fonds Propres	58 147,05 €
TOTAL T.T.C.	104 152,86 €	TOTAL T.T.C.	104 152,86 €

Il est demandé au Conseil de se prononcer sur le plan de financement.

Vote : 13 OUI – accepté à l'unanimité

3. Marché de travaux chaudière du Pôle Santé pointé par le CRER :

M. Le Maire donne le coût estimé des travaux : 86 795,05 € H.T., cela comprend l'installation de la nouvelle chaudière et du silo à granulés pour un montant de 76 841 € H.T. ainsi que l'extension du chauffage dans la partie du bâtiment qui est chauffé avec des radiateurs électriques actuellement pour un montant de 11 561 € H.T. . A cela s'ajoute les prestations intellectuelles du CRER et de CEBI – maîtrise d'ouvrage pour un montant de 9 953,05 € H.T. .

L'extension du réseau étant une dépense non éligible à la subvention de la Région, un dossier DSIL ou DETR peut être constitué. Marion ROBIN prend conseil auprès de Mme ZOBEL de la Préfecture pour savoir quel dossier serait le plus adapté.

Frédéric TRICARD demande où se situera le silo.

M. Le Maire lui répond qu'il sera installé à l'intérieur du bâtiment à proximité de la chaudière et près d'un accès permettant son remplissage depuis la cour.

Il est demandé au Conseil de se prononcer sur l'avant-projet définitif.

Vote : 13 OUI

4. Régularisation de l'alignement de M. LISET :

M. LISET a rétrocédé à la commune 44 m². M. Le Maire a demandé conseil à Maître FLEURIMON pour connaître le prix d'achat. Maître FLEURIMON a indiqué qu'il s'agissait de l'euro symbolique.

Ce dossier avait été engagé par Jean-Michel PRAULT qui avait pris renseignement auprès des domaines qui avaient parlé de négociation à l'amiable sans préciser de prix.

M. Le Maire a fait un courrier à M. LISET pour proposer l'achat à l'euro symbolique mais ce dernier n'est pas d'accord et souhaite qu'on lui fasse une proposition.

Vincent RENAUDIN explique que la décision prise ce soir sera un précédent dans les reprises d'alignement de la commune. Il y en a de nombreuses et le prix fixé devra être le même pour tous.

Il est précisé que la commune prend à sa charge les frais notariés.

Il est demandé aux Conseil de se prononcer pour un achat à l'euro symbolique.

Vote : 12 OUI, 1 ABSTENTION

5. Ajustement de la subvention d'équilibre ALSH :

Marion ROBIN explique que lors du vote du budget la somme de 41 628 € a été inscrite à l'article 657363 - dépenses de fonctionnement - permettant l'équilibre du budget ALSH.

Au regard des dépenses et des recettes à ce jour, la participation de la commune devrait être d'environ 38 000 €.

Afin de verser la somme qui permettra l'équilibre du budget ALSH au plus juste, il est demandé au Conseil de se prononcer sur la modulation possible de la somme inscrite au budget prévisionnel.

Vote : 13 OUI

[Arrivée d'Edwige MADEUX-DUBOIS à 20h39](#)

6. Transfert du bâtiment Pôle Santé au budget annexe Pôle Santé :

Afin de pouvoir prétendre à la récupération de la FCTVA sur les travaux d'investissement, le bâtiment et le parking du Pôle Santé doivent intégrer le budget annexe Pôle Santé.

Il est demandé au Conseil de se prononcer sur ce changement d'affectation.

Vote : 14 OUI

7. Acquisition du Fournil :

M. Le Maire informe le Conseil de sa rencontre avec le nouveau propriétaire de l'Instang d'Anna. Ce dernier a aussi acquis l'ensemble du bâtiment.

C'est Vincent RENAUDIN qui a informé M. Le Maire de la possibilité de faire acquérir le Fournil par l'Établissement Public Foncier de Nouvelle Aquitaine. Ce dernier s'est substitué à la commune de Courçon d'Aunis et a racheté la boulangerie et la boucherie. Après renseignements pris auprès de la secrétaire de Mairie, si la commune veut être usufruitière des biens. Elle doit verser 20 % du prix d'achat lors de l'acquisition. Elle remboursera l'ÉPF dans un délai défini par le contrat signé ensemble.

M. Le Maire a eu contact avec M. JARIGEON de l'ÉPF qui lui a confirmé cette possibilité et indiqué qu'il y avait une commission prévue le 25 février 2021 où le projet pourrait être présenté. Un rendez-vous sera fixé en janvier pour constituer le dossier.

Il a aussi joint M. RIFFAUD, le directeur de la Minoterie de Courçon. Ce dernier avait évoqué une aide de la Minoterie pour installer un point de vente à Nuaille lors de la fermeture de la boulangerie.

Avec ces nouveaux éléments, M. Le Maire a pris contact avec le nouveau propriétaire de l'Instang d'Anna pour savoir si son projet de reprise incluait la vente de pains. Ce dernier lui a dit : pas obligatoirement.

Suite à sa rencontre avec M. JOLY, trésorier, Marion ROBIN informe le Conseil que la capacité d'investissement de la commune est limitée. La commune n'a pas assez de Capacité d'Autofinancement (somme résultant de la différence entre nos recettes et nos dépenses de fonctionnement que nous

pouvons basculer en investissement) et a atteint le plafond maximal d'emprunts ne lui laissant que peu de latitude.

M. JOLY a pointé l'importance de la masse salariale en comparaison de commune de notre strate : 65 % du budget alors qu'elle ne devrait pas dépasser les 50 %. Il suggère la renégociation d'emprunts pour permettre d'étaler la charge, notamment les deux emprunts contractés pour le financement des travaux de l'École-ALSH-Restaurant Scolaire. Au regard des projets en cours et du besoin de financement pour l'Église, il préconise la plus grande vigilance sur les opérations à engager.

Stéven JARDIN demande à ce qu'on liste l'ensemble des projets d'investissement et qu'on évalue leur faisabilité en adéquation avec nos moyens. En parallèle, un travail sur les sources de recettes est donc à affiner pour permettre de prioriser les futures actions.

Il est rappelé qu'un loyer de 600 € pour l'appartement situé à l'étage du Fournil permettrait une atténuation de la charge.

M. Le Maire propose une réunion à 15, hors Conseil Municipal, afin de travailler sur les investissements. Il évoque une délibération prise en Conseil et non réalisée à ce jour : l'achat de la licence et demande si nous revenons sur cette décision ou si nous achetons pour conserver la maîtrise de la licence sur la commune.

M. Le Maire reprend contact avec le nouveau propriétaire pour évoquer cet achat avec lui.

Magali VINCENT précise que le bâtiment conservera toujours une valeur et qu'il n'y a pas de prise de risque à effectuer cet achat. Elle souligne l'importance de cette acquisition dans le projet de réaménagement de cœur de bourg.

Un compromis d'achat est évoqué avec une clause suspensive soumise à la décision de l'ÉPF afin de ne pas mettre la commune dans une situation indélicate.

Il est demandé au Conseil de se prononcer pour un achat du Fournil pour 130 000 €.

Vote : 10 OUI, 1 NON et 3 ABSTENTIONS

8. Questions et informations diverses :

M. Le Maire indique que les employés communaux ont adressé un courrier de remerciements concernant la prise en charge communale de la MNT.

Sonia MICHAUD informe que la livraison de la nouvelle gazette aura lieu vendredi 18 décembre. La distribution se fera sur le week-end.

Thomas ROGER est remercié par M. Le Maire pour le nettoyage qu'il a effectué impasse HURTAUD. Thomas ROGER précise qu'il ne reste plus qu'à faire ramasser les tas d'herbes par les employés communaux. En parallèle de l'opération *Village Propre*, il serait souhaitable de développer des chantiers participatifs permettant l'amélioration du cadre de vie.

Émilie CORS lit le courrier rédigée par deux adolescentes de Suiré à l'attention de M. Le Maire. Elles évoquent le manque d'équité entre la commune et le hameau de Suiré. M. Le Maire touché par l'intervention des deux adolescentes, la remercie et s'engage à veiller particulièrement à cette équité entre tous les habitants de la commune.

Émilie PORTAIS rebondit sur l'idée de chantier participatif en évoquant le fleurissement de la commune. M. Le Maire, Thomas ROGER et Magali VINCENT se joindront à elle pour mener une réflexion autour des espaces verts et du cadre de vie.

La séance est levée à 21h58

Philippe NEAU		Christophe COETTO	
Marion ROBIN		Marion FILLEUL	
Stéven JARDIN		François BERTRAND	
Edwige MADEUX-DUBOIS		Emilie CORS	
Frédéric TRICARD		Vincent RENAUDIN	
Magali VINCENT		Emilie PORTAIS	
Bernard BARRAUD- procuration	NEAU Philippe	Thomas ROGER	
Sonia CLAVURIER-MICHAUD			